

CIFE Note de recherche no 68

Jean-Claude Vérez*¹, 27 mars 2018

Le libéralisme économique en question

Le libéralisme économique était pour Milton Friedman au-dessus de toute autre considération et il conditionnait la liberté politique. Le libéralisme économique exigeait que les mécanismes du marché soient respectés et l'auteur ne doutait pas de leur efficacité. Lorsque celui-ci meurt en 2006, la même année que John Kenneth Galbraith, on est face à deux conceptions antinomiques de la pensée économique et politique. Le premier a toujours dénoncé le rôle des pouvoirs publics, des syndicats, des corporations professionnelles, soit autant d'obstacles à l'équilibre du marché. À l'opposé, Galbraith ne croyait pas à l'autorégulation du marché car il n'a pas que des vertus. Il préconisait donc l'intervention étatique pour lutter contre les inégalités, les pauvretés, la spéculation, le pouvoir des grandes entreprises.

Cette opposition entre le « tout marché » et l'indispensable régulation de l'État est ancienne et bien antérieure aux auteurs cités. Les économistes débattent depuis des siècles sur le fait de savoir si les mécanismes du marché, autonomes, sans contrainte, sont en mesure (ou non) de créer des richesses, d'élever le bien-être, de permettre de vivre ensemble. Pour les tenants de l'orthodoxie, rien ne permet de considérer que toute autre institution que le marché est en capacité de réguler l'offre et la demande, de fixer des prix d'équilibre, de préserver la concurrence, d'inciter à l'effort, et ce tout en respectant la liberté individuelle. Ils ne sont pas irrémédiablement opposés à la puissance publique, dès lors qu'elle ne remet pas en cause les lois du marché. À titre d'exemple, ils soutiennent le rôle de l'État dans ses fonctions régaliennes, notamment dans le domaine de la justice où la règle de la propriété privée doit être respectée. Comment en effet promouvoir la recherche du profit si les fruits de mon investissement et de mon travail ne me sont pas attribués. L'économie de marché ne peut se passer de contrats multiples régis par des institutions auxquelles chaque agent individuel accorde sa confiance : on peut énumérer plusieurs contrats juridiques tels que ceux associés aux droits de propriété, aux droits fonciers, au droit du travail, aux assurances.

Une fois que les institutions juridiques sont établies, reconnues, respectées, la libre initiative individuelle est envisageable pour quiconque veut prendre des risques et la rémunération de ces risques correspond au profit, parfaitement légitime. La norme de l'économie capitaliste est la recherche individuelle du profit et c'est là sa raison d'être. La liberté d'entreprendre ne doit souffrir d'aucun obstacle. Et ce qui est possible pour l'un doit l'être également pour l'autre, sans discrimination.

Les partisans du libéralisme économique sont de fait en accord avec l'ouverture des frontières dans le cadre de la mondialisation ; les dérégulations qui l'ont accompagnée ont permis de créer de nombreuses richesses, de sortir des centaines de millions de chinois, d'indiens de la misère et des pauvretés les plus dramatiques, de diminuer les privations dans un contexte d'échanges internationaux croissants. Le constat est sans appel mais il a un coût : la croissance des inégalités. Si les pauvres sont globalement moins pauvres, les très riches sont de plus en plus riches, notamment dans les pays émergents et en développement là où justement la redistribution des revenus est faible voire nulle, de sorte que les inégalités se sont creusées dans les dernières décennies.

Par inégalités, il faut entendre les inégalités quantitatives (monétaires) et qualitatives (non monétaires). Les êtres humains sont inégaux dès la naissance, notamment du point de vue du niveau de vie moyen qu'ils peuvent espérer atteindre dans leur pays d'origine. Ils sont également inégaux du point de vue de l'amplitude même des inégalités matérielles et monétaires prévalant dans la société où ils vivent. Ils sont encore inégaux quant à la qualité des relations sociales auxquelles ils peuvent accéder. Dans les années 1950, Simon Kuznets émit une thèse selon laquelle l'amplitude des inégalités dans un pays reflétait avant tout son niveau de développement. Selon l'auteur, chaque phase initiale de développement crée des inégalités (par exemple entre les secteurs ruraux et urbains) tandis que les phases ultérieures réduisent les inégalités dès lors que l'économie du pays bascule dans le secteur

moderne. Autant, la thèse de Kuznets a semblé juste durant les années 1960-1980 où dans les pays à revenus intermédiaires comme le Brésil sont apparues des inégalités bien plus fortes que dans les pays en développement, autant depuis les années 1980, le constat est plus contrasté. On constate un creusement des inégalités dans la plupart des pays industrialisés, avec un « bonus » aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou en Australie en raison d'un système de protection sociale moins redistributif que dans une partie des pays européens. Mais, simultanément, on assiste à une hausse des inégalités devant l'emploi et les revenus du travail (avant redistribution), avec à la clé un chômage de masse comme c'est le cas en France depuis plusieurs décennies, notamment pour les moins diplômés, les jeunes et les femmes.

L'intérêt du débat est donc de savoir si le libéralisme économique est à même de limiter les inégalités bien plus que l'absence de ce même libéralisme. On admettra que tout modèle alternatif n'a guère apporté de solution supérieure : il n'est pas sûr que les inégalités soient moins criantes, par exemple, à Cuba ou en Corée du Nord que dans tout autre pays libéral. Mais, il est un fait que les inégalités sont tenaces et forment un « cercle vicieux » en s'accumulant. Le lieu de naissance, le genre, les origines sociales, l'accès à l'éducation, à l'emploi, au revenu, à la santé, à la représentation politique, aux libertés, diffèrent de sorte que pour certains, les inégalités s'accumulent et s'enchaînent les unes aux autres. C'est en cela qu'il existe une inégalité face aux inégalités.

Si le marché est le seul mode régulateur des échanges entre acteurs différenciés, rien ne permet de corriger substantiellement les inégalités. Mais on se gardera bien de considérer que de facto un mode de régulation public, étatique, central, suffit pour les corriger avec équité et/ou efficacité. Dans tout cadre collectif, rien ne garantit que les rationalités individuelles s'effacent.

Le libéralisme économique « tendance ultra » ne s'embarrasse pas de règles à l'exception des règles du marché ; ses opposants dénoncent son caractère

arbitraire, injuste et humiliant. S'il est incontestable que le libéralisme économique a des atouts, ne serait-ce que par sa capacité à promouvoir les créations de richesses, en respectant et en encourageant les initiatives personnelles, il présente aussi des limites quand les richesses sont de plus en plus inégalement réparties. Qu'elles le soient en valeur absolue, c'est inhérent au système libéral mais que l'écart entre le 1er décile et le 9ème décile se creuse tandis que les plus pauvres ne trouvent aucun espoir de s'en sortir, là est le danger. Il faut lutter contre les inégalités et les pauvretés relatives et essayer de faire en sorte que chaque acteur individuel ait encore et toujours l'espoir d'améliorer ses propres conditions de vie. Les mécanismes du marché ne peuvent suffire pour y parvenir. Mais toute autre mode de régulation doit rechercher ce en quoi il est plus équitable et/ou plus efficace.

***Jean-Claude Vérez** est économiste, maître de conférences habilité à diriger des recherches à l'Université d'Artois. Il enseigne à l'Institut Européen - European Institute depuis 2005.

1. Note inspirée de Jean-Claude Vérez, «Le libéralisme économique: atouts et limites», *L'Europe en formation*, n°381, automne 2016